

# CONTRÔLE SUR PIECES DE LA MAISON DE RETRAITE ST JOSEPH

Décembre-2024

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
1 - Gouvernance	<b>Prescription_01</b> (Ecart_01)	Mettre en place, en vertu des dispositions de l'article L311-8 du CASF, une consultation du CVS afin que cette instance se positionne sur le projet d'établissement.	3 mois	Relevé de conclusion du CVS
1 - Gouvernance	<b>Prescription_02</b> (Ecart_02)	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
1 - Gouvernance	<b>Prescription_03</b> (Ecart_03)	Rechercher un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Tout élément de preuve permettant de constater la diversité des canaux de recherche
3 - Gestion des risques	<b>Prescription_05</b> (Remarque_12)	Améliorer la gestion des risques en formalisant un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. (Recommandation ANESM relative aux missions du responsable d'établissement et au rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – Décembre 2008.)	12 mois	Note de service sur l'organisation des réunions d'échanges de pratique Convention avec intervenant extérieur
1 - Gouvernance	<b>Recommandation_01</b> (Remarque_01)	Elaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour la directrice afin de formaliser les missions de celle-ci.		
1 - Gouvernance	<b>Recommandation_03</b> (Remarque_03)	Augmenter la fréquence des réunions de l'équipe de direction.		
2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_05</b> (Remarque_05)	Compléter, dans la procédure d'accueil des nouveaux professionnels ; la liste des documents à leur remettre afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS (Règlement intérieur, fiche de tâches, fiche de poste, organigramme ...) (Recommandations ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et		

		repères pour la mise en œuvre –juillet 2008 – repère 4 – page 34 » et « Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées – juillet 2008 – page 17).		
2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_06</b> (Remarque_06)	Proposer à l'ensemble du personnel de l'établissement impliqué dans le circuit du médicament des formations spécifiques.		
2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_09</b> (Remarque_09)	Elaborer un plan de continuité d'activité.		

*350002432\_MAISON DE RETRAITE LE PERTRE*